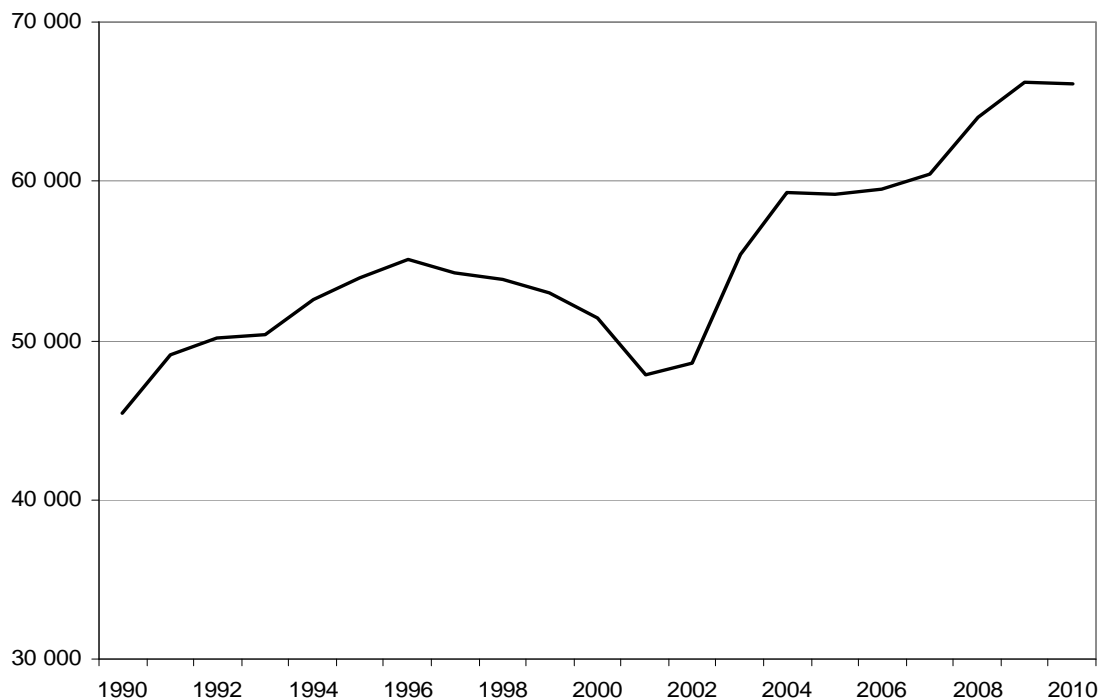


La population carcérale s'est stabilisée en 2009 à un haut niveau

Le début de chaque année est propice aux bilans statistiques. Ces jours-ci, ce sont les dernières statistiques pénitentiaires qui viennent d'être diffusées par la Direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice. On en résume ici les principaux éléments.

1) Le premier enseignement à en retirer est la stabilisation de la population écrouée à un haut niveau : 66 089 personnes écrouées au 1^{er} janvier 2010 contre 66 178 au 1^{er} janvier 2009. Depuis 2002 et le changement de couleur politique du gouvernement, la hausse de la population carcérale est ainsi de 36 %. Cette hausse s'est faite en deux temps : 2003-2004 puis 2008-2009, soit à chaque fois les deux années suivant les élections présidentielles (tableau 1). Indiquons aussi que cette population est composée d'hommes à 96,6 % (contre 3,4 % de femmes) et de majeurs à 98,9 % (contre 1,1 % de mineurs).

Graphique 1 : évolution de la population écrouée de 1990 à 2010 (au 1^{er} janvier de chaque année)



Source : ministère de la Justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire
Champ : France entière

2) Le deuxième enseignement est la baisse du nombre de personnes détenues du fait de l'augmentation des personnes placées sous surveillance électronique.

L'administration pénitentiaire ne gère et ne compte pas uniquement les personnes emprisonnées, mais aussi celles qui bénéficient d'aménagements de peine. Le plus important de ces aménagements, et celui qui se développe le plus ces dernières années, est le placement sous surveillance électronique. Celui-ci a fortement augmenté en 2009, entraînant en contrepartie une baisse de la population effectivement détenue dans les prisons (Tableau 1). On reconnaît probablement là les effets des fortes incitations ministérielles depuis mi-2008, sous la pression des syndicats de personnels pénitentiaires et des associations qui dénonçaient la surpopulation carcérale.

De plus, durant l'année 2009, l'administration pénitentiaire a ouvert de nouvelles prisons. Ces deux éléments conjugués (la réduction des détenus et l'augmentation des places disponibles) permettent ainsi de ramener le taux de « sur-occupation » à 111 % au 1^{er} janvier 2010 (contre 120 % un an plus tôt). Ce chiffre cache toutefois d'importantes disparités selon le type d'établissement pénitentiaire. Ainsi, en 2010, si le taux d'occupation n'est que de 73,3 % dans les EPM (établissements pour mineurs), il atteint 124,5 % dans les Maisons d'arrêt (où sont incarcérées notamment les personnes placées en détention provisoire).

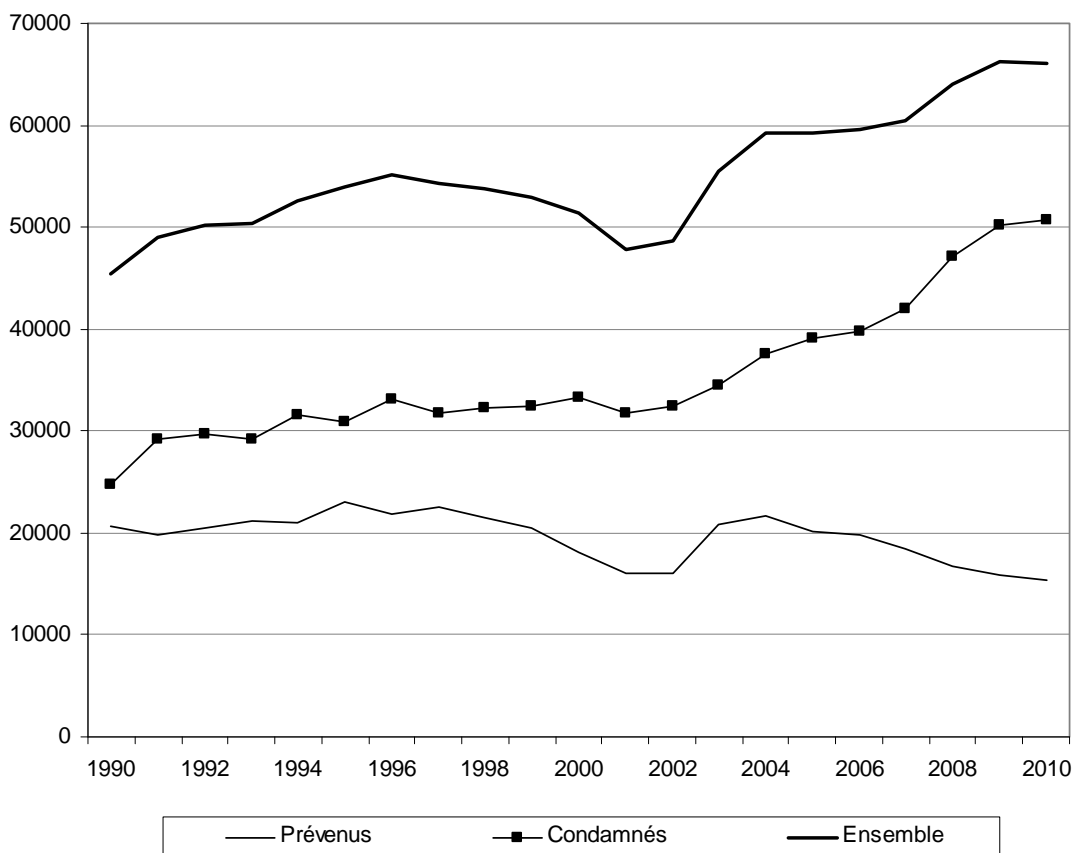
Tableau 1 : Personnes détenues et non détenues (au 1^{er} janvier de chaque année)

	2009	2010	Evolution 2009/2010
Ecroués non détenus	3 926	5 111	+ 30,2 %
Dont condamnés en placement sous surveillance électronique	3 431	4 489	+ 30,8 %
Dont condamnés en placement extérieur non hébergés	495	622	+ 25,7 %
Ecroués détenus	62 252	60 978	- 2 %
Dont prévenus	15 933	15 395	- 3,4 %
Dont condamnés en semi-liberté	1 643	1 665	+ 1,3 %
Dont condamnés en placement extérieur hébergés	377	516	+ 36,9 %
Dont condamnés non aménagés	44 299	43 402	- 2 %
Total	66 178	66 089	- 0,1%

Source : ministère de la Justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire
Champ : France entière

3) Une stabilité d'ensemble qui cache une hausse des condamnés et une baisse des prévenus. Le nombre de détenus en détention provisoire a baissé régulièrement ces dernières années, tandis que le nombre de condamnés augmentait fortement. Résultat : le pourcentage des prévenus parmi l'ensemble des détenus ne cesse de diminuer, il est passé de 45,3 % en 1990 (et encore 37,6 % en 2003) à 23,2 % en 2010. Le mouvement « en ciseau » est particulièrement net depuis 2004 (graphique 2).

Graphique 2 : l'évolution du nombre de condamnés et de prévenus de 1990 à 2010 (au 1^{er} janvier de chaque année)



Source : ministère de la Justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire
Champ : France entière

Laurent MUCCHIELLI
Directeur de recherches au CNRS (CESDIP)